

ENSEIGNEMENT FACULTATIF OPTION HIPPOLOGIE-ÉQUITATION

Pour qui ?

Option ouverte à l'ensemble des élèves du Lycée Xavier BERNARD.

Quand ?

- ▶ Cours d'hippologie de 16h25 à 17h15 le mardi.
- ▶ Ateliers d'équitation prévus les mercredis après-midi et sur d'autres temps scolaires (après 18h30).

Où ?

- ▶ au Centre Équestre « Le Logis du Poney » à Saint-Sauvant, véritable école d'équitation où différentes disciplines sont présentes : du poney games aux épreuves de CSO. On y pratique, depuis plusieurs années, l'équitation en UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).
- ▶ Les transports allers/retours sont pris en charge par l'établissement.



Quoi ?

Cette option Hippologie-Équitation permet aux apprenants motivés par cet enseignement facultatif de découvrir et/ou de poursuivre leur passion du cheval tout en optimisant leurs chances à l'obtention du baccalauréat.

Les contenus pratiques et théoriques de cet enseignement se présentent ainsi :

- 1,5 heure(s) de pratique d'équitation au centre équestre
- 1 heure d'hippologie au lycée

ÉVALUATION

L'évaluation intègre à égalité l'équitation (niveaux des apprenants) et l'hippologie (connaissances générales de zootechnie équine).

Les épreuves certificatives auront lieu en deux temps : une en Première (50%) et une en Terminale (50%) avec une prise en compte des points supérieurs à 10 (sur 20) dans l'obtention du baccalauréat. Il en est de même pour les évaluations formatives qui valoriseront l'implication des élèves dans l'option.

Participation aux frais

Une participation financière de 360€ sera demandée pour l'équitation. L'établissement prend à sa charge l'enseignement de l'hippologie. Les élèves devront fournir une attestation de galop (sauf débutant). L'engagement pris en début d'année entraîne le paiement pour la totalité de l'année. Aucune démission après le 18 septembre 2020.